

Système d'information financière Autorisation de paiement et d'opération financière « Entreprise »

Secrétariat du Conseil de gestion financière

VEUILLEZ ÉCRIRE CLAIREMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Identification : (obligatoire à des fins de notification et de vérification)

Nom de l'entreprise (dénomination sociale)				N° d'entreprise (NE)
Adresse				(obligatoire pour les paiements imposables) N° de service client (NSC)
Ville, Province/Territoire/État, Code postal/Zip				(le cas échéant, numéro inscrit dans la partie supérieure droite du talon de chèque)
	ue annulé	é ci-joint. Nous NE POUVON		lessous doivent être les mêmes que cepter les comptes chèques VISA ni
Nom de l'institution financière				
Adresse de la succursale				
Numéro de l'institution		Numéro de la succursale		Numéro du compte
(à l'adresse indiquée ci-dessus) (au No de téléphone No de télécopieur ([()		Télécopieur (au numéro indiqué ci-desso écopieur (Doit être un télécopieur)	us)	Courriel (à l'adresse indiquée ci-dessous) Courriel
	ı ci-desso			chèques, demandez à votre institution ure de votre relevé bancaire ou de votre
Numéro de l'institution		Numéro de la succursale	Numéro	du compte
Nom(s) du (des) titulaire(s) du compte			Timbre d	le l'institution financière
déposer dans mon compte les présentes seront aussi utilisé opérations financières ou dél paiements, avis de compte er consens.	s sommes es par le ivrer d'au	s auxquelles j'ai droit, jusqu'à Système d'information finan tres documents tels que fac	nouvel or cière pou tures, doc	autorise le gouvernement des TNO à rdre. Les renseignements fournis aux ir comptabiliser et effectuer d'autres cuments de facturation et relevés de s conditions énoncées au verso et j'y
Signature				Date

GA001DD/17 septembre 2002 (Verso)

Politique de confidentialité

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'engage à respecter le droit à la vie privée des particuliers. Tous les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, ce qui signifie qu'au point de collecte, on vous informera du fait que des renseignements personnels sont recueillis à votre sujet et des fins auxquelles ces renseignements sont recueillis. De plus, les coordonnées d'une personne à contacter vous seront fournies, au cas où vous auriez des questions au sujet de la collecte de vos renseignements personnels. Cela signifie aussi que les renseignements personnels qui vous concernent seront protégés contre des risques tels que l'accès, la collecte, l'usage, la divulgation ou le retrait non autorisés.

L'usage de tout renseignement personnel par le GTNO ou un organisme public sera limité aux usages indiqués au moment de la collecte, et ce, même si tout document qui relève du GTNO ou d'un organisme public <u>peut</u> être divulgué, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Toute divulgation de renseignements non liée aux fins auxquelles les renseignements en question ont été recueillis, sera traitée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, afin de garantir la meilleure protection de votre vie privée, s'il advient qu'une telle divulgation est requise.

Modalités et conditions

- ➤ La présente autorisation ne constitue pas une cession du droit de recevoir des paiements et a pour effet de révoquer toute notification d'ordre de paiement antérieure applicable aux paiements en question.
- La présente autorisation peut être annulée ou modifiée en tout temps sur présentation d'une autre formule d'autorisation.
- ➤ Le GTNO ou l'institution financière désignée peut en tout temps mettre fin à toute entente relative au dépôt direct.
- Les renseignements fournis aux présentes seront rassemblés et versés à la base de données du Système d'information financière du GTNO. Les renseignements contenus dans cette base de données ne seront utilisés que par les employés du GTNO ou des organismes du GTNO qui en ont besoin pour effectuer le paiement ou à des fins de correspondance. Aucun autre renseignement personnel que ceux fournis aux présentes ne sera inclus dans la base de données du Système d'information financière.
- Les renseignements recueillis par le GTNO et versés à la base de données du Système d'information financière peuvent être consultés et corrigés, au besoin, par la personne visée par les renseignements. Pour examiner ces renseignements, veuillez communiquer avec la Comptabilité publique à l'adresse suivante :

Administrateur des numéros de service client (NSC) Secrétariat du Conseil de gestion financière Comptabilité publique Gouvernement des TNO

Tél.: (867) 920-8913 Fax: (867) 920-4357

Courriel: GSNadmin@gov.nt.ca

Autres renseignements

- Remplissez cette formule pour faire une demande de dépôt direct ou pour modifier les renseignements personnels vous concernant.
- Les formules qui ne sont pas remplies au complet seront retournées accompagnées d'un avis selon lequel aucun paiement ne sera versé avant que les renseignements soient fournis.
- Si nous ne pouvons pas déposer votre paiement dans votre compte, nous vous posterons un chèque à l'adresse indiquée dans nos dossiers.
- > Postez ou déposez votre formule remplie (original seulement) à l'adresse ci-dessous :

Administrateur des numéros de service client (NSC) Secrétariat du Conseil de gestion financière Gouvernement des TNO Sac 4520 Édifice Laing, 4^e étage – Comptabilité générale 5003, 49^e Rue Yellowknife NT X1A 2R3